

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU</p> <p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022</p>

Le conseil municipal, lors de sa réunion, a pris les décisions suivantes :

- Emet un avis favorable sur le projet de PLUi de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry avec 3 remarques : extension de la zone artisanale- ajout d'une parcelle Up de 2 000 m² – modification d'une zone 2AU en 1AU
- Accepte de vendre la parcelle du pylône Orange à la société ATC France pour un montant minimum de 32 000 €
- Choisit comme modalité de publicité des actes réglementaires au 1^{er} juillet 2022 la publicité par affichage au tableau d'affichage de la mairie
- Supprime l'emploi de 12.60/35 ème
- Accepte la vente du logement situé 12 rue des bouvreuils par la société France Loire
- approuve la mise à disposition des biens pour la compétence eau – assainissement à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- régularise une cession de véhicule pour 695 €